

# UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DE GUYANE



Tél.: 0594 35.08.86  
Fax : 0594.31.58.25

E-mail : [u.d.s.p973@wanadoo.fr](mailto:u.d.s.p973@wanadoo.fr)

## ENGAGEMENT DE JEUNE SAPEUR-POMPIER

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Guyane (UDSPG) en partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guyane (SDIS), engagent des jeunes de **Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Macouria, Kourou, Saint-Laurent du Maroni et Mana** nés entre le **1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 31 décembre 2011** pour ses sections de JEUNES SAPEURS POMPIERS (J.S.P).

### Que fait un Jeune Sapeur-Pompier ?

- Il apprend à connaître le matériel d'incendie et les notions élémentaires de son maniement
- Il participe à des manœuvres régulières
- Il pratique le sport et la gymnastique
- Il s'initie au secourisme, à la discipline et au civisme
- Il peut participer aux rassemblements régionaux, nationaux ou internationaux de jeunes sapeurs-pompiers
- Il se prépare au brevet national de jeune sapeur-pompier.

Plus généralement, les unions départementales et les associations de JSP ont pour objet de développer auprès des jeunes l'esprit de solidarité, leur proposer toutes activités concourant à leur plein épanouissement et de les initier aux techniques propres aux sapeurs-pompiers afin de susciter des vocations.

### Formation du Jeune Sapeur-Pompier

La formation dure 3 ans (le jeune termine sa formation avant la date anniversaire de ses 18 ans)

Le JSP est formé dans quatre domaines d'intervention des sapeurs-pompiers :

- **le secours à personnes** : apprentissage des gestes techniques d'urgence et du sauvetage de personnes en étage et en excavation, utilisation des matériels de sauvetage
- **la lutte contre les incendies** : apprentissage de la réalisation des établissements de tuyaux avec emploi d'un engin d'incendie ;
- **la protection des biens et de l'environnement** : utilisation des matériels de protection (bâches, échelles...).
- Il reçoit en plus, une information sur **le cadre administratif et juridique** dans lequel évoluent les sapeurs-pompiers (organisation de la sécurité civile au niveau de l'État et des collectivités territoriales, les organismes associatifs des sapeurs-pompiers...).

**Le jeune doit résider sur le territoire de la commune où est implanté le Centre de Secours qui engage.**

# FICHE DE CANDIDATURE

Retrait des dossiers à partir du : **Lundi 24 février 2025**

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **Vendredi 7 mars 2025**

- Centre de Secours Principal de Cayenne (Secrétariat)
- Centre de Secours de Rémire-Montjoly
- Centre de Secours de Matoury
- Centre de Secours de Macouria
- Centre de Secours de Kourou
- Centre de Secours de Mana
- Centre de Secours de Saint-Laurent du Maroni

Nom et Prénom du candidat : .....

Sexe : Masculin  Féminin

Date et lieu de naissance : ..... / ..... / ..... A .....

Nationalité : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal :      Ville : .....

Etablissement scolaire : .....



Nom et Prénom du Responsable légal : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal :      Ville : .....

Profession : .....

N° de téléphone : domicile (0594) ...../ ...../ ..... portable (0694) ...../ ...../ .....

## DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) .....  
certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus et sollicite l'inscription de  
ma fille ou mon fils .....  
à la formation de Jeunes Sapeurs-Pompiers.

A ..... Le .....

Signature des parents

# UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DE GUYANE



Tél.: 0594 35.08.86  
Fax : 0594.31.58.25

E-mail : [u.d.s.p973@wanadoo.fr](mailto:u.d.s.p973@wanadoo.fr)

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (1) .....

Responsable légal de .....,

l'autorise à adhérer à la section des JEUNES SAPEURS-POMPIERS, à pratiquer et à participer à toutes les activités sportives organisées par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Guyane.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

A ..... le .....

Signature des parents

(1) Rayer la mention inutile

**CERTIFICAT MEDICAL**  
**A LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**  
**DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS**  
Article L231-2-1 du Code du sport

Je soussigné(e) .....

Docteur en médecine

Demeurant à .....

ou

Médecin de Sapeurs-Pompiers du SDIS de .....

Certifie avoir examiné ce jour :

Nom et prénom du jeune .....

Né(e) le .....

Et n'avoir constaté ce jour aucune contre-indication cliniquement décelable à la pratique de toutes les activités physiques et sportives des Jeunes Sapeurs-Pompiers et plus précisément, des disciplines suivantes en compétition :

- Cross-country
- Epreuves athlétiques (saut en hauteur, poids, demi-fond, vitesse)
- Grimper de corde
- Natation
- Parcours Sportifs du Sapeur-Pompier
- Autre : .....

Certificat valable à compter du ..... jusqu'au .....

Fait à ..... le .....

Cachet et signature

# UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DE GUYANE



Tél.: 0594 35.08.86  
Fax : 0594.31.58.25

E-mail : [u.d.s.p973@wanadoo.fr](mailto:u.d.s.p973@wanadoo.fr)

## PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR IMPERATIVEMENT

- La fiche de candidature (ci-joint)
- L'autorisation parentale (ci-joint)
- Un justificatif de domicile **de moins de 3 mois** (EDF, SGDE, ...)
- Une photocopie de la pièce d'identité du jeune **en cours de validité**
- La photocopie des vaccins **à jour**
- Le certificat médical (**ci-joint à faire remplir par un médecin**)
- Une lettre de motivation **manuscrite de l'enfant**

**Aucun dossier incomplet ne sera accepté**

## NATURE DES EPREUVES D'ENGAGEMENT DE JEUNE SAPEUR-POMPIER

### Epreuve d'admissibilité :

- **Epreuve physique** : Samedi 15 mars (Mana et Saint-Laurent du Maroni)
- **Epreuve physique** : Dimanche 16 mars 2025 (Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Macouria et Kourou)

▪ 50 mètres de natation (**interdiction de s'accrocher**) : début de l'épreuve sur le plot se trouvant sur le bord, départ plongé ou sauté (**maillot de bain + bonnet pour les filles et slip de bain + bonnet pour les garçons**). **Tout candidat non muni d'un maillot de bain réglementaire se verra interdire l'accès au bassin**)

▪ Courir 12 minutes et faire 2000 mètres de course à pied (**interdiction de marcher et de s'arrêter**)

### Epreuve d'admissibilité :

- **Epreuve écrite** : Mercredi 19 mars 2025
- Compréhension écrite d'un texte (5 questions à répondre sur un texte)

### Epreuve d'admission :

- **Epreuve orale** :
  - Mercredi 2 avril 2025 (Cayenne et Saint-Laurent du Maroni)
  - Samedi 5 avril 2025 (Rémire-Montjoly et Mana)
  - Mercredi 9 avril 2025 (Matoury et Kourou)
  - Samedi 12 avril 2025 (Macouria)

**Le candidat se présentera et fera part de ses motivations aux membres du jury**

**Après l'étude des dossiers les candidats retenus recevront une convocation afin de participer aux épreuves**

**DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS LE VENDREDI 7 MARS 2025 DANS LE CENTRE DE SECOURS CONCERNE**

*Angle des Boulevards Nelson Mandela et République - 97300 CAYENNE  
B.P 60055 - 97322 CAYENNE CEDEX*